DECLARATION DE REVENDICATION D'UN LOT D'HUILE EN AOP - Campagne 20_____/20_____

☐ Totale ☐ ou Partielle

Transmission obligatoire à l'ODG et Qualisud dans les 15 jours ouvrés précédant le conditionnement ou la revendication d'un nouveau lot en AOP.
Chaque lot déclaré devra être récapitulé dans la déclaration de revendication totale.

Organisme de Gestion ODG Syndicat AOP Huile d'Olive de Haute-Provence Tél : 06 73 38 73 15 *contact@aophauteprovence.fr*	QUALISUD Maison des Agriculteurs Avenue Henri Pontier 13626 Aix en Provence Cédex 1 Tél : 04 42 63 36 30 - *contrôle.produit@qualisud.fr*

Nom de l'Appellation d'Origine Protégée : HUILE D'OLIVE DE HAUTE-PROVENCE

IDENTITE DE L'OPERATEUR REVENDICATEUR

☐ Moulinier ☐ Producteur d'Huile faisant appel à un prestataire

NOM - PRENOM ou RAISON SOCIALE de l'exploitant

N°SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville : Fixe : Mobile :

Mail :

Nom, prénom, fonction
du/des responsable(s) de l'entreprise :

IDENTIFICATION DU PRODUIT

Adresse du lieu de stockage du produit (si différente) :

Identification du lot de fabrication	Volume du lot en litres d'huile	Année de récolte	N° cuve(s) ou N° contenant(s) qui forment le lot	Date de conditionnement ou de mise en marché prévue	Lot en Bio
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐

Réceptionné par ODG le :	Réceptionné par Qualisud le :	Nom et visa de l'opérateur : Déclaration établie et transmise le :